

DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 7 février 2011

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Paul Marchand	<p>Monsieur Paul Marchand ; conseil d'arrondissement du 7 février 2011 :</p> <p>M. Marchand effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Marchand propose aux membres de procéder à l'adoption d'une réglementation destinée à munir obligatoirement les bicyclettes d'un dispositif de sonnette. Il en irait selon lui de la sécurité des piétons.</p> <p>2) M. Marchand suggère par ailleurs à l'arrondissement de réduire l'utilisation de gravier lors des opérations d'épandage d'abrasifs en saison hivernale. Cette proposition relève de considérations environnementales.</p>	<p>F.W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DU CITOYEN.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DU CITOYEN.</p>

Mme Fannie Brunet	<p>Madame Fannie Brunet; conseil d'arrondissement du 7 février 2011 :</p> <p>Mme Brunet discute de l'aménagement de nouvelles voies publiques à l'intérieur du site des anciens ateliers municipaux du boulevard Rosemont. Celle-ci explique que des mesures d'atténuation de la circulation devraient y être mises en place et que la configuration des intersections du secteur devraient être revues pour sécuriser les mouvements piétons, sans compter que l'avenue de Chateaubriand devrait être mise à sens unique en direction nord, entre la rue des Carrières et le boulevard Rosemont.</p>	<p>F. Limoges</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, M. FRANÇOIS LIMOGES, SE MONTRE SENSIBLE AUX DEMANDES ÉNONCÉES PAR LA CITOYENNE BRUNET. IL INFORME L'ASSEMBLÉE QUE DES DISCUSSIONS ONT EU LIEU AVEC LES AUTORITÉS CENTRALES DE LA VILLE EN VUE DE LA MISE EN SENS UNIQUE DE L'AVENUE DE CHATEAUBRIAND EN DIRECTION NORD MAIS QUE CETTE REQUÊTE S'EST VUE ESSUYÉE UN REFUS CATÉGORIQUE.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, AJOUTE DE SON CÔTÉ QUE LE SECTEUR VISÉ FERA L'OBJET DE MESURES D'ATTÉNUATION DE LA CIRCULATION DÈS 2011.</p>
-------------------	--	---	--

<p>M. Alfred De Civita</p>	<p>Monsieur Alfred De Civita ; conseil d'arrondissement du 7 février 2011 :</p> <p>M. De Civita effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) M. De Civita commente l'introduction de nouvelles normes réglementaires rendant obligatoire l'utilisation de matériaux écoénergétiques pour la réfection des toitures d'immeubles. Il s'interroge sur le coût d'opportunité d'une telle mesure et de ses conséquences sur les frais qu'elle engendre pour les propriétaires d'immeubles.</p> <p>2) M. De Civita aborde les hausses de taxes intervenues simultanément avec l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle triennal d'imposition. Les augmentations enregistrées restent selon lui trop onéreuses.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>P. Bourret</p>	<p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, INFORME L'ASSISTANCE QUE LES COÛTS DE TRAVAUX ASSOCIÉES AUX TOITURES ÉCONÉNERGÉTIQUES S'AVÈRENT MOINDRES À LONG TERME, DU FAIT DE LA PLUS GRANDE DURABILITÉ DES MATÉRIAUX AINSI EMPLOYÉS.</p> <p>LE DIRECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT, MONSIEUR PAUL BOURRET, RAPPELLE QUE LES MAJORATIONS DE TAXES SUIVENT UNE GRADATION PROGRESSIVE, ÉTALÉE SUR UN CYCLE DE TROIS ANS.</p>
<p>M. Jacques Devedeux</p>	<p>Monsieur Jacques Devedeux; conseil d'arrondissement du 7 février 2011 :</p> <p>M. Devedeux soumet deux questions au soin des membres :</p> <p>1) M. Devedeux soulève que les partis d'opposition avaient pris un engagement électoral d'assurer la tenue de consultations publiques sur le projet de développement résidentiel Cité-Nature, qui est appelé à s'ériger dans la portion nord du site du village olympique. Il demande pourquoi cet exercice-ci n'a pas eu lieu.</p> <p>2) Requête référée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Voir « Dossiers ouverts ».</p>	<p>É. Ayotte</p>	<p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LA CONSEILLÈRE DE MARIE-VICTORIN, MADAME ÉLAINE AYOTTE, DONNE RÉPONSE SUR PLACE À LA QUESTION EN EXPLIQUANT QUE L'ORGANISATION D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE A ÉTÉ RÉCLAMÉE AUPRÈS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MAIS QUE CETTE REQUÊTE EST RESTÉE LETTRE MORTE. ELLE MENTIONNE EN OUTRE QUE DE NOUVELLES PHASES DE CONSTRUCTION POURRONT AVOIR LIEU DE PLEIN DROIT.</p>

<p>Mme Hélène Painchaud</p>	<p>Madame Hélène Painchaud ; conseil d'arrondissement du 7 février 2011 :</p> <p>Mme Painchaud discute du projet de création d'un nouveau parc à partir du site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine. Selon elle, les quelque 400 m² réservés à cette fin restent insuffisants pour satisfaire aux besoins de la population environnante. De plus, le parti d'aménagement de ce nouvel espace vert devrait être guidé par des principes d'accessibilité universelle, sans compter que les autorités municipales devraient prendre davantage en compte les demandes des citoyens en vue de la réalisation de ce projet.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS CROTEAU, INDIQUE QUE LE DEGRÉ IMPORTANT DE CONTAMINATION DES SOLS LIMITE SIGNIFICATIVEMENT LE POTENTIEL DE REDÉPLOIEMENT DU SITE PRÉFONTAINE À DES FINS DE PARC. LE MAIRE CROTEAU PRÉCISE EN OUTRE QUE LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL VISANT PRÉCISÉMENT CE SITE N'EST PAS ENCORE AVANCÉ ET QU'AUUCUNE DEMANDE DE PERMIS N'A ENCORE ÉTÉ SOUMISE À L'ARRONDISSEMENT. LA CONSULTATION PUBLIQUE SERA PAR AILLEURS CONFIEE À L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL.</p>
<p>M. Gérard Cholette</p>	<p>Monsieur Gérard Cholette; conseil d'arrondissement du 7 février 2011 :</p> <p>M. Cholette discute des enjeux urbanistiques reliés au projet de développement résidentiel Cité-Nature. Selon son opinion, l'emplacement visé relèverait d'un zonage de catégorie « parc », ce qui rendrait les nouvelles constructions déroatoires. Pétition réclamant la cessation immédiate des travaux est déposée au soin du conseil d'arrondissement.</p>	<p>F.W. Croteau</p> <p>P. Bourret</p>	<p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, DÉCLARE QUE DES VÉRIFICATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES PAR LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA VILLE ET QUE LE ZONAGE EN VIGUEUR SUR LE SITE DU VILLAGE OLYMPIQUE AUTORISE DE PLEIN DROIT DES ÉDIFICES RÉSIDENTIELS DE 14 ÉTAGES. DANS CES CONDITIONS, LE PROJET CITÉ-NATURE SE RÉALISE ACTUELLEMENT DE PLEIN DROIT.</p> <p>LE DIRECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT, M. PAUL BOURRET, ÉMET UN AVIS DE PRÉCAUTION, COMPTE TENU DU DÉPÔT D'UNE MISE EN DEMEURE DE LA PART DE L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU VILLAGE OLYMPIQUE.</p>

<p>M. Noël Deslauriers</p>	<p>Monsieur Noël Deslauriers ; conseil d'arrondissement du 7 février 2011 :</p> <p>M. Deslauriers est d'avis que le parc qui sera aménagé sur le site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine ne sera pas en mesure de répondre aux besoins des résidents du secteur limitrophe.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, EXPLIQUE QUE LES DIMENSIONS DE L'ESPACE VERT PROJETÉ SONT LIMITÉES EN RAISON DES CONTRAINTES INHÉRENTES À LA CONTAMINATION DES SOLS DU SITE. M. CROTEAU AJOUTE QUE LES LACUNES EN MATIÈRE D'ESPACE VERT DANS CE SECTEUR SERONT CEPENDANT COMPENSÉES EN PARTIE PAR DES INVESTISSEMENTS DANS LE PARC SAINT-ÉMILE, QUI DEMEURE DANS L'AXE DE LA RUE RACHEL EST.</p>
----------------------------	--	----------------------	---

<p>M. Christian Dupuy</p>	<p>Monsieur Christian Dupuy; conseil d'arrondissement du 7 février 2011 :</p> <p>M. Dupuy soumet deux questions au conseil :</p> <p>1) M. Dupuy aborde le rapport produit par l'Office de consultation de Montréal (OCPM) consécutivement aux audiences tenues sur le projet de redéploiement du site de l'ancienne usine Norampac. Ce rapport fait état du potentiel de développement d'une liaison facilitant le transport actif des personnes entre les arrondissements de Rosemont—La Petite-Patrie et du Plateau Mont-Royal. M. Dupuy désire connaître la position des membres du conseil à cet égard.</p> <p>2) M. Dupuy poursuit son propos en réclamant un état de situation sur les démarches entreprises auprès du Canadien Pacifique dans l'intention d'aménager un passage cyclable à l'intérieur de l'enclave ferroviaire.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>M.-A. Gadoury</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS CROTEAU, INFORME L'ASSEMBLÉE QUE LA LIAISON PROPOSÉE PAR L'OCPM NÉCESSITERAIT L'ACQUISITION DE BANDES DE TERRAIN APPARTENANT AU CANADIEN PACIFIQUE.</p> <p>LE CONSEILLER D'ÉTIENNE-DESMARTEAU, M. MARC-ANDRÉ GADOURY, ESTIME PERTINENTE CETTE PROPOSITION ÉNONCÉE PAR L'OCPM, CELLE-CI DONNANT RAISON AUX DEMANDES DES CITOYENS EN MATIÈRE DU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES FAVORISANT LE TRANSPORT ACTIF.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS CROTEAU, REND COMPTE DES DÉMARCHES INITIÉES AVEC L'APPUI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL. L'ARRONDISSEMENT PRIVILÉGIE POUR L'INSTANT L'INTRODUCTION D'UN PASSAGE CYCLABLE VIA LE VIADUC MASSON, EN LIEN AVEC LA VOIE VERTE DÉJÀ EXISTANTE. UNE DÉMARCHÉ ANALOGUE EST ÉGALEMENT À L'ÉTUDE À L'ENDROIT DU VIADUC DU BOULEVARD SAINT-LAURENT.</p>
---------------------------	--	--	--

<p>M. Giovanni Guglielmi</p>	<p>Monsieur Giovanni Guglielmi; conseil d'arrondissement du 7 février 2011 :</p> <p>M. Guglielmi effectue deux interventions auprès des membres :</p> <p>1) M. Guglielmi habite la rue Marquette, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est. Il dit constater une intensification marquée de l'activité de camionnage sur ce tronçon et il suggère qu'une signalisation appropriée y soit installée.</p> <p>2) M. Guglielmi fait état que la signalisation temporaire installée en prévision du chargement de la neige est fréquemment maintenue, même si les opérations ne sont pas effectuées. Cette situation engendre des difficultés d'accès au stationnement sur rue.</p>	<p>F. Limoges</p> <p>J. Savard</p>	<p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, M. FRANÇOIS LIMOGES, MENTIONNE QUE BON NOMBRE DE RÉSIDANTS ONT FAIT ÉTAT DE L'INTENSIFICATION DES MOUVEMENTS VÉHICULAIRES DANS LE SECTEUR, LA RUE MARQUETTE ÉTANT DEVENUE UNE VOIE ALTERNATIVE À L'AVENUE PAPINEAU. IL EST CONSIDÉRÉ QU'UNE INTERVENTION DESTINÉE À ATTÉNUER LA CIRCULATION CONSTITUerait UNE SOLUTION OPTIMALE EN CE CONTEXTE.</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, DÉCLARE QUE LA SITUATION AINSI DÉCRITE S'EXPLIQUE PAR L'ABONDANCE DES PRÉCIPITATIONS SURVENUES DURANT LA NUIT DE SAMEDI À DIMANCHE (4 ET 5 FÉVRIER 2011), FAISANT EN SORTE QUE LES ACTIVITÉS DE CHARGEMENT DE LA NEIGE ONT DÛ ÊTRE INTERROMPUES, DE FAÇON À PRIVILÉGIER LE DÉBLAIEMENT DES RUES.</p>
------------------------------	---	------------------------------------	--